



# Règlement du Gîte d'étape

Situé Place du 11 Novembre à Ligny le Ribault

(Validé en séance du Conseil municipal du 27 février 2019)

La commune de Ligny-le-Ribault

vous souhaite la bienvenue dans notre village

**Vous devez utiliser le gîte conformément à sa destination : l'hébergement.**

La capacité maximum du gîte est de 14 personnes. Seuls les groupes d'un nombre égal à 14 personnes peuvent prétendre à être les seuls occupants du gîte. Dans le cas contraire, vous pourrez être amenés à partager les lieux avec d'autres personnes.

Une clef du gîte est confiée à la personne responsable du groupe.

Couvertures (en polaire), oreillers et housses jetables (Matelas et oreillers) sont fournis. Les produits d'entretien (Vaisselles, sol, vitrage...) ne sont pas fournis.

Tarifs gîte : 13 euros par nuitée et par personne.

10 euros par enfant de moins de 12ans ; gratuit pour les enfants de moins de 2 ans.

168 euros pour une location complète du gîte.

Une taxe de séjour est perçue d'un montant de 0.26€ par personne et par nuitée selon le barème affiché.

Arrivée et départ aux heures d'ouverture de la mairie – Téléphone 02 38 45 42 01

- Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

- Le samedi: de 9h à 12h00

**En cas de départ d'un groupe prévu le même jour que l'arrivée d'un autre groupe :**

**Départ avant 09h30 ; Arrivée à partir de 11h30**

Un acompte de 25% du montant total vous sera demandé à la réservation ainsi qu'un chèque de dépôt de garantie de 200 euros lors de la remise des clefs.

Le dépôt de garantie vous sera restitué après l'état des lieux. En cas de dégradations constatées, une facture pour la remise en état vous sera émise qui devra être acquittée auprès du Trésor Public.

La location du gîte ne comprend pas le ménage et il doit être rendu propre.

Un chèque « forfait ménage de fin de séjour » de 40 euros vous sera demandé à votre arrivée. Celui-ci vous sera restitué après la vérification du gîte. Le chèque sera encaissé si le ménage de fin de séjour n'a pas été assuré par vos soins.

## État des lieux

Nous vous demandons de contrôler l'inventaire et l'état des lieux à l'aide de la fiche qui vous sera remise avec les clés à votre arrivée. Nous vous remercions de rapporter cette fiche sous 24h à la Mairie après l'avoir renseignée en signalant toutes les anomalies éventuelles constatées. Les dégâts que le locataire pourrait occasionner seront mis entièrement à sa charge.

**Dans le but de vivre en bonne harmonie avec le voisinage et de respecter le caractère paisible du gîte, nous vous demandons de :**

- ◆ Veiller à l'environnement extérieur.
- ◆ Être silencieux après 22H.
- ◆ Ne pas fumer dans le gîte ni utiliser de bougies, allumettes ou encens.
- ◆ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nos amis les animaux ne sont pas admis.

**Pendant votre séjour, nous vous remercions de :**

- ◆ Maintenir la propreté des locaux.
- ◆ Respecter le matériel mis à votre disposition.
- ◆ Signaler immédiatement toute détérioration.
- ◆ Protéger les matelas avec des draps ou duvets et les oreillers avec des taies.
- ◆ Ne pas utiliser tout moyen de chauffage ou cuisson non prévu dans les installations.

**Avant de partir, nous vous remercions de :**

- ◆ Vérifier l'état de propreté du gîte et des chambres: couvertures pliées sur chaque lit; taies et protections de matelas jetables ôtées ; sols, sanitaires et cuisine propres; matériels et équipements propres et en état.
- ◆ Déposer les poubelles dans les containers prévus à cet effet dans le parking de la salle polyvalente (dans le passage entre le gîte et la mairie). Nous vous demandons de bien vouloir être attentifs au tri sélectif.
- ◆ Vérifier que les lumières et robinets sont bien fermés.
- ◆ Vérifier que les issues et fenêtres sont bien fermées.

**Pour votre Sécurité**

- ◆ Un plan d'évacuation ainsi que les consignes de sécurité sont affichés dans le gîte.
- ◆ L'utilisation de la cheminée se fait sous la responsabilité des personnes la mettant en fonctionnement.
- ◆ Ne pas bloquer les issues de secours et les extincteurs.
- ◆ Ne pas intervenir dans les armoires électriques
- ◆ Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- ◆ Le samedi: de 9h à 12h00

Pour tout problème technique vous pouvez contacter la mairie au 02 38 45 42 01 aux heures d'ouverture :

- ◆ Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- ◆ Le samedi: de 9h à 12h00

En cas d'urgence absolue :

M. Ph Lablée 06 27 07 73 97 ou les Pompiers 18 ou la Gendarmerie 17

**Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre gîte d'étape !**

Date :

Signature :